



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E116850

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2024

ÉDITÉ LE 10/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/01/1989

Forme juridique : SARLU

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 352 421 333 00035

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 19 452

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 1247000/001 351471/0

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 1247000/001 351471/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : CHAUFFAGE 2000

ACTIPARK DE LA RICHASSIERE

662 RUE DES JONCHERES

BAT E

69730 GENAY

Téléphone : 04 78 91 73 24

Fax :

Portable :

Site Internet : www.chauffage-2000.com

E-mail : contact@chauffage-2000.com

Responsabilité légale :

LOISON GERARD GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/09/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	22/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.